



ENSA TOULOUSE-2025-2133415-MCF STA cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Sciences et Techniques pour l'Architecture Outils mathématiques et informatiques / Catégorie 1

Ref : 2025-2133415

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

L'ENSA Toulouse recrute un·e Maître de Conférences ayant des compétences en Sciences et Techniques pour l'Architecture, Outils Mathématiques et Informatiques (STA OMI) afin de contribuer au projet pédagogique et scientifique de l'école en lien avec les avancées en modélisation paramétrique, captation de l'existant, systèmes d'information géographique (SIG), fabrication numérique et intelligence artificielle appliquée à l'architecture.

I – Charges pédagogiques

La personne participe au renforcement de la progressivité et de la lisibilité du champ STA-OMI

en licence et en master.

Le nouveau programme pédagogique étant en cours de finalisation pour une application en 2026, les volumes horaires indiqués sont susceptibles d'évoluer.

En licence :

- S1 « Bases de géométrie » (36h TD) : manipulation de concepts géométriques et mathématiques à l'aide des outils traditionnels de dessin.
- S2 « Forme et Information » (4hCM et 20hTD) : introduction aux concepts et procédés à la modélisation géométrique et paramétrique, à la numérisation de l'existant et à la fabrication numérique.
- S4 « Méthodes et outils de travail collaboratif 1 » (20h TD) : initiation aux pratiques collaboratives et aux standards d'interopérabilité dans une démarche BIM
- S5 « Territoires numériques 1 » (24h TD) : initiation aux systèmes d'information géographique (SIG).
- S6 « Outils informatiques, énergie, ambiances » (36h TD) : initiation à la modélisation microclimatique urbaine.
- En master :
- S7 et S8 participation à un séminaire en contribuant à la réflexion critique sur les pratiques numériques en architecture, urbanisme et patrimoine, et encadrement de mémoires. (10h CM et 90h TD)
- S9 « Territoires numériques 2 » (si 2 groupes - 40h TD) : cartographie et modélisation d'un environnement à partir de sources de données géographiques variées et intégration du projet architectural dans son contexte urbain ou paysager.
- S9 « Méthodes et outils de modélisation paramétrique » (20h TD) : Initiation ou perfectionnement à l'utilisation d'outils et méthodes de modélisation paramétrique

II – Charges scientifiques

La personne s'implique activement au sein du Laboratoire de Recherche en Architecture (LRA), plus particulièrement dans la thématique « Architecture et Culture Numérique » et sur les travaux en lien avec le réseau RSPA « Architecture, Conception et Culture Numérique » du Ministère de la Culture.

III - Autres charges

- Encadrement de rapports de fin de licence (15h TD), et potentiellement de mémoires du parcours recherche.

Profil recherché

1. Compétences attendues :

- Capacité à concevoir et mettre en œuvre des contenus pédagogiques innovants renforçant les liens entre culture architecturale et culture numérique, en intégrant des approches instrumentales, heuristiques et collaboratives.
- Maîtrise des enjeux théoriques et techniques de la modélisation paramétrique, notamment via des logiciels de programmation visuelle (ex : Grasshopper).
- Connaissance des interactions entre intelligence artificielle et architecture, incluant l'usage d'algorithmes d'optimisation et de simulation.
- Compétences en captation de l'existant (nuage de points, photogrammétrie), en SIG (Système d'Information Géographique), et en interopérabilité des démarches BIM, HBIM (Historical BIM). Savoir-être :
- Esprit d'équipe, créativité et intérêt pour l'interdisciplinarité.
- Capacité de veille et d'anticipation des évolutions technologiques et pédagogiques.
- Qualités relationnelles : écoute, empathie, bienveillance, pour interagir sereinement avec les étudiants et autres communautés de l'école.
- Expériences souhaitées au regard du poste :
- Expérience pédagogique avérée dans l'enseignement supérieur avec mise en pratique des compétences mentionnées précédemment.
- Expérience de recherche attestée par une thèse de doctorat et des publications dans le domaine des sciences et techniques pour l'architecture.

2. Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne présente ses affiliations actuelles à des laboratoires ou réseaux scientifiques/pédagogiques. À défaut, elle expose sa sensibilité aux thématiques de recherche liées, au numérique en architecture, urbanisme et patrimoine.

Elle intègre le LRA de l'ENSA Toulouse.

3. Diplômes ou expérience professionnelle requis

- diplôme d'architecte et/ou d'ingénieur,
- doctorat,
- expérience pédagogique dans le domaine des Sciences et Techniques pour l'Architecture, Outils Mathématiques et Informatiques.

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.